

*a non seulement affaibli l'effectif de certains établissements mais a aussi dégradé la mixité scolaire. Dans ce cadre, il faut une observation adaptée, dans la mesure où les seuls taux de demandes de dérogation et de satisfaction des familles ne peuvent constituer une véritable évaluation. Le SNPDEN restera mobilisé et communiquera sur cette question essentielle.*

#### **Vote du CSN: unanimité**

***DNB 2011 - attestation du socle commun de connaissances et de compétences: où en est sa mise en œuvre et l'accompagnement des équipes pédagogiques (formation, diffusion de l'attestation de compétences, « documents pour faire la classe ») ?***

Le SNPDEN a toujours soutenu le principe du socle commun de connaissances et de compétences parce que son acquisition par les élèves, en fin de scolarité obligatoire, constitue une véritable ambition pour l'école. Le SNPDEN a souvent dénoncé l'absence de conviction et de moyens déployés pour sa mise en œuvre et, s'appuyant sur la réflexion menée par ses instances, il n'a cessé de porter ce message auprès du ministère. Lors de notre rencontre au ministère sur le projet d'évolution du DNB, nous avons proposé que l'obtention du brevet repose sur la validation du socle commun de connaissances et de compétences et insisté sur la cohérence d'un calendrier qui permette d'installer les apprentissages avant d'être en mesure de les évaluer; nous avons exprimé notre désaccord avec un examen qui se complexifie et repose sur une superposition de plusieurs logiques d'évaluation. Nous avons demandé que la communication en direction des

établissements scolaires soit assurée dès septembre 2009: diffusion de l'attestation de compétences, des documents d'accompagnement pour faire la classe. Nous avons insisté sur le besoin de formation des enseignants et la mobilisation des corps d'inspection pour accompagner ces changements en termes d'apprentissage et d'évaluation. Nous avons regretté l'absence de prise en compte du socle commun dans quelques nouveaux programmes. Lors du CSE qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juillet 2009, des échanges entre les organisations représentées et le ministère ont été fructueux par la qualité du dialogue qui s'est installé. Si nous n'avons pu obtenir une totale satisfaction de nos demandes, trop éloignées de nombreuses positions syndicales, nous avons soutenu la prise en compte du socle commun dans la validation du nouveau brevet, élément essentiel de nos attentes, et un calendrier plus réaliste.

Malgré le retrait d'épreuves supplémentaires initialement prévues par le ministère et l'adoption de plusieurs amendements au texte présenté en CSE, nous regrettons la persistance d'un système multiple de validation qui complexifie l'examen: contrôle continu, contrôle en cours de formation, examen final et attestation de maîtrise des connaissances et de compétences du socle commun au palier 3, pour la session 2011 (uniquement niveau A2 et B2i pour la session 2010). L'enseignement de l'histoire des arts, rendu obligatoire en 2008 pour la rentrée 2009, l'épreuve orale au DNB, pour laquelle le SNPDEN n'était pas favorable, est facultative pour la session 2010 mais obligatoire pour 2011. Cette épreuve n'est pas sans poser des problèmes: les programmes et les enseignants n'ont pas encore intégré cet enseignement nouveau; le protocole d'évaluation est imprécis et peut être sujet à interprétations.

Le SNPDEN voit avec satisfaction qu'une nouvelle étape a été franchie

avec la prise en compte de la validation du socle commun au DNB, la diffusion puis la publication officielle des éléments nécessaires à sa mise en place, conformément aux demandes que nous avons portées.

Nous sommes cependant inquiets de l'insuffisance, voire l'absence, pour certaines académies, d'accompagnement des enseignants: l'appropriation des outils et des démarches par les équipes pédagogiques est indispensable pour que se mettent en place les apprentissages et les évaluations des acquis des élèves.

Il est donc urgent de marquer l'affichage d'une volonté nationale déclinée au niveau académique dans le cadre des plans de formation, d'accompagnement des équipes pédagogiques dans l'appropriation du livret de connaissances et de compétences, paru au *Bulletin officiel* n° 40 du 29 octobre 2009, et de permettre ainsi un travail construit des conseils pédagogiques, qui marqueraient une véritable conduite du changement.

#### **MOTION**

*Le SNPDEN est satisfait de la prise en compte de la validation du socle commun de connaissances et de compétences pour l'obtention du diplôme national du Brevet. L'attestation du socle commun nécessite une évolution des apprentissages, des pratiques pédagogiques, des modes et des outils d'évaluation pour permettre la connaissance précise des acquis des élèves à la fin de la scolarité obligatoire.*

*Le SNPDEN considère que la conduite d'un tel changement requiert un pilotage national et une mobilisation de tous les personnels sur l'accompagnement des équipes pédagogiques dans l'appropriation du livret de connaissances et de compétences, par*

